



PLAN D'ACTION RÉGIONAL pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées

2018-2022

RÉGION : Montérégie

ENSEMBLE > 
on fait avancer le Québec

Québec    

Adopté par les membres du Comité d'orientation
5 octobre 2018

Table des matières

Préambule et portrait de la région3

Quelques repères5

Priorités nationales du Ministère.....6

Priorités régionales.....6

Plan d’action régional 2018-2022:

Orientation1 : Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance.....7

 1. Prévention de la maltraitance.....7

 2. Promotion de la bientraitance.....17

Orientation 2 : Favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée.....21

 3. Repérage et intervention.....21

 4. Promotion du guide de référence.....30

 5. Concertation.....31

 6. Processus d’intervention concerté.....32

Orientation 3 : Favoriser le faciliter le renforcement de la divulgation des situations de maltraitance notamment les situations de maltraitance matérielle et financière.....34

 7. Renforcement de la divulgation des situations de maltraitance.....34

Orientation 4 : Développer les connaissances et améliorer le transfert des savoirs.....35

 8. Transfert des nouvelles pratiques.....35

 9. Formation.....35

PRÉAMBULE ET PORTRAIT DE LA RÉGION :

Depuis 2011, l'ensemble des partenaires de la Montérégie ont contribué à l'actualisation du plan d'action régional pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2011-2015 prolongé jusqu'en 2017 par la réalisation d'activités en lien avec le continuum de services. En outre, cela a permis de sensibiliser les personnes âgées, la population et les acteurs des différents organismes sur le phénomène de la maltraitance, d'effectuer du repérage et d'intervenir auprès des personnes âgées vivant une situation de maltraitance. De plus, il y a eu l'émergence de quelques comités sur la maltraitance, l'adhésion de partenaires à des ententes de collaboration et une mobilisation à l'action concertée intersectorielle.

De 2011 à 2015, la structure de concertation était composée d'un comité d'orientation et de trois Tables de concertation sous-régionales. En novembre 2015, une refonte a été nécessaire en raison de l'abolition des trois Conférences régionales des élus et la réorganisation majeure du système de santé et des services sociaux. Ainsi, la composition du comité d'orientation a été modifiée. De plus, la restructuration des Tables de concertation sous-régionales a permis de créer une première Table couvrant le réseau territorial de services (RTS) de la Montérégie Ouest et une deuxième Table couvrant les RTS de la Montérégie Est et Montérégie Ouest.

La région sociosanitaire de la Montérégie est divisée en trois RTS qui couvrent une superficie totale de 8 603 km². Chacun de ces RTS est gouverné par un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), soit le CISSS de la Montérégie-Ouest, le CISSS de la Montérégie-Centre et le CISSS de la Montérégie Est. En 2017, on estime que ces derniers peuvent desservir dans son ensemble près de 1,4 million de personnes incluant près de 250 000 personnes âgées de 65 ans et plus.

Le tableau 1 vous présente les différentes proportions de personnes âgées selon le RTS et selon l'année. Nous retrouvons une augmentation de 55 % de personnes âgées de 65 ans et plus entre 2017 et 2031 pour la région de la Montérégie soit, une différence de 136 939 personnes de plus entre 2017 et 2031. Par contre, ce pourcentage varie en fonction du RTS de 51 % à 63 %.

Tableau 1 : La répartition du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus par RTS ainsi que sa proportion par rapport à la population totale pour les années 2017, 2021 et 2031¹.

	2017		2021		2031	
	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus	Proportion %	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus	Proportion %	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus	Proportion %
Montérégie	248 895	17,86	287 963	19,8	385 834	24,7
RTS du CISSS Montérégie-Centre	74 098	18,12	84 552	19,87	111 652	24,36
RTS du CISSS Montérégie-Est	101 000	19,16	117 509	21,58	153 541	26,67
RTS du CISSS Montérégie-Ouest	73 797	16,13	85 902	17,79	120 641	22,82

¹ Les estimations de population révisées annuellement des RTS au 1er juillet 2017 produites par l'Institut de la Statistique du Québec et diffusées sur le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

De plus, en 2016, nous constatons que la proportion des personnes immigrantes âgées de 65 ans et plus se chiffre à 12 % soit 25 845 personnes âgées de 65 ans et plus².

Par ailleurs, si nous estimons le nombre de situations de maltraitance envers les personnes âgées, nous pouvons constater une augmentation variable de 51 à 64 % entre 2017 à 2031 selon le RTS ou la Montérégie. Ici, nous avons utilisé les pourcentages établis par deux études populationnelles canadiennes réalisées auprès des personnes âgées vivant à domicile qui permettent d’estimer la prévalence de la maltraitance entre 4 % et 7 %. Ces taux de prévalence sont perçus comme la pointe de l’iceberg. En effet, certains auteurs vont même jusqu’à 20 % de la population qui pourraient vivre de la maltraitance. Les données du tableau 2 nous révèlent qu’il y aura une augmentation de 55 % du nombre de situations entre 2017 et 2031. Cette augmentation varie entre 51 % à 64 % selon le RTS.

Tableau 2 : Le nombre estimé de situations potentielles de maltraitance envers les personnes âgées de 65 ans et plus en utilisant les taux de prévalence 4 %, 7 % et 20 % pour les années 2017, 2021 et 2031

	2017			2021			2031		
	4 %	7 %	20 %	4 %	7 %	20 %	4 %	7 %	20 %
Montérégie	9 955	17 419	49 779	11 518	20 158	57 592	15 434	27 009	77 166
RTS du CISSS de la Montérégie-Centre	2 963	5 187	14 820	3 382	5 919	16 910	4 466	7 816	22 330
RTS du CISSS de la Montérégie-Est	4 040	7 070	20 200	4 700	8 226	23 502	6 142	10 748	30 708
RTS du CISSS de la Montérégie-Ouest	2 952	5 162	14 759	3 436	6 013	17 180	4 826	8 445	24 128

Considérant que le phénomène de la maltraitance touchera de plus en plus de personnes âgées, il demeure que nous devons poursuivre nos efforts afin de contrer la maltraitance et promouvoir la bientraitance tout en ayant un regard à la réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées qui demeurent dans différents types de milieux de vie.

Le présent plan d’action 2018 à 2022 considérera ces éléments afin de poursuivre l’amélioration du continuum de services pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

² Les données démographiques produites par l’Institut de la Statistique du Québec tirées des données du recensement 2016

LE PLAN D’ACTION RÉGIONAL 2018-2022 S’ARTICULE AUTOUR DE QUATRE GRANDES ORIENTATIONS :

- 1. PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE
- 2. FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE
- 3. FAVORISER ET FACILITER LA DIVULGATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE NOTAMMENT LA MALTRAITANCE FINANCIÈRE
- 4. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS

QUELQUES REPÈRES « EN BREF »

1. Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022 • 13 ministères et organismes partenaires ; • 3 sections principales : • La maltraitance ; • La bientraitance ; • Le plan d’action (les mesures). • 52 mesures qui s’inscrivent sous quatre grandes orientations et onze objectifs ; • Deux priorités d’action ajoutées, soit la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance matérielle et financière ; • Prise en compte de l’Analyse différenciée selon les sexes (ADS) et des principes de développement durable.	2. Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité • La loi a été adoptée et sanctionnée le 30 mai 2017. Les six mesures de protection : 1. Adoption obligatoire, par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, d’une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité ; 2. Bonification du rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services ; 3. Possibilité de lever la confidentialité ou le secret professionnel lorsqu’il y a risque sérieux de mort ou de blessures graves, protection contre les représailles et immunité de poursuite ; 4. Encadrement réglementaire de l’utilisation des mécanismes de surveillance, par un usager ou son représentant, dans les installations du réseau de la santé et des services sociaux ; 5. Processus d’intervention concerté en matière de maltraitance ; 6. Signalement obligatoire de certaines situations de maltraitance.
--	--

Priorités nationales du Ministère (à inscrire obligatoirement dans le plan d'action 2018-2022)

- Prévention de la maltraitance ;
- Repérage et intervention ;
- Formations ;
- Promotion du guide de référence ;
- Processus d'interventions concertés ;
- Renforcement de la divulgation des situations de maltraitance notamment la maltraitance financière et matérielle ;
- Concertation ;
- Promotion de la bientraitance.

Priorités régionales

- Poursuivre la réalisation d'activités de sensibilisation afin de prévenir la maltraitance et de promouvoir la bientraitance auprès des personnes âgées, des acteurs (personnel, bénévoles, stagiaires, médecin) œuvrant au sein des organisations et de la population.
- Poursuivre ou initier des travaux sur la trajectoire de services pour contrer la maltraitance avec la collaboration des différents partenaires sectoriels pour différents territoires de RLS pour faciliter les activités de repérage et d'intervention.
- Poursuivre la réalisation des travaux afin de déployer le processus d'intervention concerté (PIC) en Montérégie en collaboration avec les membres du comité régional.
- Effectuer le suivi de l'opérationnalisation du PIC.
- Consolider la structure de concertation par la réalisation d'activités impliquant les membres du comité d'orientation et des deux Tables de concertation sous-régionales Montérégie Est-Centre et Montérégie Ouest.
- Promouvoir l'accessibilité à des sessions de transfert des connaissances, à des ateliers d'appropriation sur la maltraitance, à des outils, à des projets clés en main entre les partenaires, à des échanges d'information et à des pratiques exemplaires.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2017-2021 DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE											
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI	
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22			
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE	▪ Partenaires mobilisés. ▪ Défi des organismes communautaires pour trouver le financement afin de réaliser des activités de prévention. ▪ Peu d'outils pour les aidants. ▪ Peu d'outils disponibles en anglais.	▪ Offrir du soutien aux partenaires dans la réalisation d'activités de prévention de la maltraitance (information, sensibilisation, formation) auprès des :	▪ Faire connaître et distribuer le matériel promotionnel de lutte contre la maltraitance auprès des partenaires de la région (dépliants, brochures, cartes, affiches). ▪ Faire connaître les différents outils (capsules vidéo, pièces de théâtre, conférences) pouvant être utilisés dans le cadre d'une activité de prévention. ▪ Promouvoir et encourager les initiatives locales, sous-régionales et régionales afin de réaliser des activités de prévention par les partenaires. ▪ Offrir du soutien dans l'organisation d'activités de prévention auprès des différents acteurs des organisations et des organismes communautaires. ▪ Soutenir le développement ou l'adaptation d'outils et de matériels promotionnels afin de répondre aux spécificités des personnes âgées. ▪ Offrir du soutien dans l'opérationnalisation de projets locaux, sous-régionaux et régionaux. ▪ Promouvoir les versions française et anglaise du programme « Ce n'est pas correct » ainsi que la formation des formateurs/animateurs.					Mise à jour annuelle des différentes listes quant aux matériels promotion-nels, aux outils et aux projets qui sont adressés aux aînés en tenant compte de leurs spéci-ficités en plus à la population en général.	▪ Liste du matériel promotionnel. ▪ Relevé des destinataires pour l'envoi de matériel promotionnel. ▪ Liste des outils et des conférences disponibles. ▪ Liste des projets par RTS. ▪ Nombre de dépliants distribués aux membres des Tables locales de concertation des aînés et les organismes.		
		➤ personnes âgées et de la population ;		Responsable(s) : Coordonnatrice régionale	Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, membres des Tables locales de concertation des aînés et autres organismes	X	X			X	X
		➤ proches aidants et des intervenants dans le cadre du programme répit ;		Responsable(s) : Coordonnatrice régionale	Partenaire(s) : L'APPUI-Montérégie, ROMAN, organismes communautaires desservant les proches aidants et L'APPUI national	X	X			X	X

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITEMENT ET PROMOUVOIR LA BIEN-TRAITEMENT										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITEMENT			▪ Promouvoir l'information sur les facteurs de protection qui tendent à réduire la problématique de la maltraitance. ▪ Explorer avec les partenaires des moyens de diffuser de l'information à la population sur la prévention de la maltraitance et la promotion de la bien-traitement tels que le réseau de la télévision communautaire (entrevues) ou autres.							
		➤ personnes âgées d'expression anglaise ;		Responsable(s) : Coordonnatrice régionale						
				Partenaire(s) : Responsables du dossier dans les CISSS et organismes communautaires	X	X	X	X		

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE	▪ Démarche à développer pour mobiliser les partenaires au dossier de la maltraitance auprès des personnes âgées LGBT.	➤ des personnes âgées lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT).	▪ Créer un comité de travail afin d'identifier des stratégies pour sensibiliser le personnel œuvrant différents milieux de vie collectifs aux besoins des personnes âgées en vue de prévenir la maltraitance.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale Partenaire(s) : Jeunes-Adultes Gaies (JAG), Groupe de recherche d'intervention sociale (GRIS), Fondation Émergence, CISSS, CHSLD privés, organismes communautaires, RPA, travailleurs de milieu, intervenants de milieu (HLM) et OMH		x			Création du Comité de travail en 2019.	▪ Nombre d'établissements affichant la charte de la bientraitance envers les personnes âgées LGBT. ▪ Nombre de séances d'informations organisées et le nombre de participants.
			▪ Identifier les outils et les activités clé en main disponibles (Ex. : l'activité de sensibilisation auprès du personnel « Pour que vieillir soit gai, en quoi consiste-t-elle ?) pouvant servir aux activités de sensibilisation. ▪ Planifier un calendrier annuel des différentes activités selon les disponibilités des personnes ressources.				x	x	▪ Minimum 1 activité/ RTS de chacun des 3 CISSS/an. ▪ Établir un calendrier annuel des différentes activités pour sensibiliser le personnel.	

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITEMENT ET PROMOUVOIR LA BIEN-ÊTRE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITEMENT	Difficulté à mobiliser les personnes âgées des communautés culturelles afin de participer aux activités de sensibilisation dans certains territoires de la Montérégie.	Offrir du soutien aux partenaires dans la réalisation d'activités de prévention de la maltraitance (information, sensibilisation, formation) auprès des personnes âgées des communautés culturelles.	- Participer aux réunions organisées par la coordonnatrice provinciale responsable des communautés culturelles dans le but de planifier des activités de sensibilisation pour les personnes des communautés culturelles. - Soutenir la réalisation d'activités de sensibilisation identifiées dans le plan d'action provincial de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées des communautés culturelles. - Promouvoir et encourager les initiatives afin de réaliser des activités de prévention par les partenaires. - Faire connaître et distribuer le matériel promotionnel de lutte contre la maltraitance auprès des partenaires de la région (ex. : dépliants traduits dans différentes langues). - Faire connaître les différents outils (capsules vidéo, pièces de théâtre, conférences) pouvant être utilisés dans le cadre d'une activité de prévention en plus du guide d'utilisation).	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Coordonnatrice provinciale responsable des communautés culturelles et organismes desservant les communautés culturelles.	X	X	X	X	Minimum 1 activité/an réalisée par l'ensemble des partenaires.	- Nombre de réunions du comité de travail organisé par la coordonnatrice nationale. - Nombre d'activités réalisées sur la prévention à la maltraitance et le nombre de participants.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE			▪ Offrir du soutien dans l'organisation d'activités de sensibilisation auprès des organismes desservant les aînés des communautés culturelles. ▪ Promouvoir la version française et la version anglaise du programme « Ce n'est pas correct » ainsi que la formation des formateurs/animateurs lorsqu'elles seront disponibles. ▪ Créer un comité de partenaires afin d'identifier les moyens pour rejoindre les personnes aînées des différentes communautés culturelles pour offrir des activités de prévention.							
	▪ Mobilisation des gestionnaires et du personnel des trois CISSS et des CHSLD privés.	▪ Planifier et réaliser des activités de prévention (information, sensibilisation et formation) portant sur la maltraitance auprès du personnel, des stagiaires, des médecins et des bénévoles des CISSS et des CHSLD privés découlant de la politique pour contrer la maltraitance de l'organisation.	▪ Planifier, organiser et réaliser des activités de prévention portant sur la maltraitance telles qu'énoncées dans la politique pour contrer la maltraitance du CISSS ou du CHSLD privé.	Responsable(s) : CISSS et CHSLD privés. Partenaire(s) : Coordonnatrice régionale.	x	x	x	x	Minimum 1 activité/ quart de travail/dans chacune des installations des trois CISSS et des CHSLD privés/an.	▪ Nombre d'activités réalisées sur la prévention à la maltraitance et le nombre de participants.
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE	▪ Mobilisation des gestionnaires et du personnel du Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care).	▪ Planifier et réaliser des activités de prévention (information, sensibilisation et formation) portant sur la maltraitance auprès du personnel, des stagiaires, des médecins et des bénévoles au Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care) à Kahnawake desservant la communauté autochtone	▪ Planifier, organiser et réaliser des activités de prévention portant sur la maltraitance telles qu'énoncées dans la politique pour contrer la maltraitance du CH Kateri-Memorial (In patient care).	Responsable(s) : Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care). Partenaire(s) : Coordonnatrice régionale en collaboration en	x	x	x	x	Minimum 1 activité/ quart de travail/an.	▪ Nombre d'activités réalisées sur la prévention à la maltraitance et le nombre de participants.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
		qui découle de la politique pour contrer la maltraitance.		collaboration avec la coordonnatrice provinciale responsable du dossier des aînées des Premières Nations (Commission de la Santé et des services sociaux (CSSS) des Premières Nations et du Labrador) .						

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITEMENT ET PROMOUVOIR LA BIEN TRAITEMENT										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITEMENT	- Partenaires mobilisés. - Défi des organismes communautaires est de trouver le financement pour réaliser des activités de prévention.	Planifier et réaliser des activités de prévention (information, sensibilisation et formation) de la maltraitance auprès des personnes âgées et la population.	Planifier et réaliser des activités de prévention portant sur la maltraitance auprès des personnes âgées et la population en collaboration avec les partenaires.	Responsable(s) : Membres des Tables de concertation locale des âgées et du groupe de travail sur la bientraitance. Partenaire(s) : Membres des Tables de concertation sous-régionales de Montérégie Est et Centre et Montérégie Ouest, coordonnatrice régionale, pharmaciens, policiers, travailleurs de milieu et représentants des municipalités.	X	X	X	X	Minimum 1 activité/ Table de concertation locale des âgés ou du groupe de travail sur la bientraitance/ an.	Nombre d'activités réalisées sur la prévention à la maltraitance et le nombre de participants.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITEMENT ET PROMOUVOIR LA BIEN-ÊTRE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITEMENT	- Partenaires mobilisés. - Peu d'outils pour les aidants.	Planifier et réaliser des activités de prévention portant sur la maltraitance auprès des intervenants du programme répit et des proches aidants.	- Réviser le programme de formation offert aux intervenants du programme répit afin d'introduire les notions de maltraitance et de bien-être. - Offrir du soutien dans l'organisation d'activités de sensibilisation auprès des organismes offrant des services aux proches aidants, par exemple en utilisant le programme « Ce n'est pas correct ». - Faire connaître et distribuer le matériel promotionnel de lutte contre la maltraitance auprès des associations et de leurs membres.	Responsable(s) : ROMAN. Partenaire(s) : Associations des proches aidants, l'Appui-Montérégie, coordonnatrice régionale.	x	x	x	x	À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 3 du plan d'action gouvernemental.	- Nombre d'intervenants du programme répit ayant participé aux activités de prévention. - Nombre de proches aidants ayant participé aux activités de prévention.
			Diffuser l'information sur le phénomène de la maltraitance par l'utilisation des différents outils de communication et des activités réalisées par l'Appui — national (Ex. : le bulletin d'information « L'appuilette »).	Responsable(s) : L'Appui — Montérégie. Partenaire(s) : L'Appui national et coordonnatrice régionale, ROMAN, associations des proches aidants.					À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 3 du plan d'action gouvernemental.	Nombres d'associations ayant reçu les différents outils.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIEN-TRAITANCE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE	Poursuivre ou développer un intérêt afin d'organiser ou de collaborer à la réalisation d'activité de sensibilisation.	Promouvoir et encourager les « municipalités amies des aînés » (MADA), les autres municipalités et les MRC dans la réalisation d'activités de prévention de la maltraitance (information, sensibilisation et formation).	- Faire connaître et distribuer le matériel promotionnel de lutte contre la maltraitance auprès des partenaires de la région (dépliants, brochures, cartes et affiches). - Offrir du soutien dans l'organisation d'activités de sensibilisation auprès des aînés. - Promouvoir et offrir du soutien pour le développement de projets sur la prévention de la maltraitance envers les personnes aînées réalisés par les MADA, les autres municipalités et les MRC.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : MADA, autres municipalités, MRC, trois CISSS, CHSLD privés, organismes communautaires et autres partenaires.	x	x	x	x	À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 25 du plan d'action gouvernemental.	Liste des projets réalisés par les MADA, les autres municipalités et les MRC.
	Programme « Aîné Avisé » est offert aux différents organismes intéressés.	Promouvoir et présenter le programme « Aîné Avisé » auprès des aînés demeurant dans différents milieux de vie (domicile, résidences privées pour aînés, ressources intermédiaires, ressources de type familial) et des prestataires de services auprès des aînés.	- Promouvoir le programme « Aîné Avisé » auprès des associations pour personnes aînées, des résidences pour personnes aînées, des RI et RTF, des HLM, des institutions financières, des participants à des programmes de formation en lien avec la prestation de services auprès des personnes aînées (ex. : auxiliaires). - Présenter le programme « Aîné Avisé » aux personnes aînées, les prestataires de services auprès des aînés et les participants à différents programmes de formation en lien avec la prestation de services auprès des personnes aînées.	Responsable(s) : FADOQ région Richelieu-Yamaska et FADOQ Rive Sud-Suroît. Partenaire(s) : Service de police (Sûreté du Québec et des municipalités).	x	x	x	x	FADOQ région Richelieu-Yamaska : 25 séances et 800 participants par an. FADOQ Rive Sud-Suroît: Minimum 10 ateliers par an.	- Nombre de séances. - Nombre de participants.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITEMENT ET PROMOUVOIR LA BIEN-ÊTRE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITEMENT	Très grande mobilisation des organismes communautaires à la réalisation d'une activité pour souligner la « Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées ».	Offrir du soutien à l'organisation d'activités soulignant la « Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées » qui se tient le 15 juin et durant le mois de juin.	- Distribuer les rubans mauves, dépliants et affiches aux partenaires. - Mettre en commun les outils et les activités organisées dans le cadre de cet événement. - Explorer l'élaboration d'un bulletin régional annonçant les activités. - Développer une campagne médiatique soulignant la journée mondiale du 15 juin par la participation des partenaires en utilisant les moyens de communication (bulletins, site web et communiqué de presse). - Promouvoir la participation des MRC, des villes MADA, des résidences privées pour âgés (RPA), des organismes desservant les communautés culturelles et les personnes âgées d'expression anglaise pour souligner la journée mondiale du 15 juin.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des âgés, autres organismes et les responsables du dossier des âgés d'expression anglaise des trois CISSS	X	X	X	X	Minimum 1 activité de sensibilisation, le 15 juin ou durant le mois de juin/Table locale de concertation des âgés	- Nombre de rubans. - Relevé des destinataires pour l'envoi de matériel promotionnel. - Liste des activités réalisées durant le mois de juin.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
2) PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE	- Nécessité d’approfondir le concept de bientraitance. - Peu d’outils pour la formation et la sensibilisation.	Offrir du soutien aux partenaires dans la réalisation d’activités d’information et sensibilisation sur la bientraitance auprès des :	- Répertorier et mettre à jour la liste des outils de sensibilisation et les moyens disponibles. - Soutenir le développement ou l’adaptation d’outils et de matériel promotionnel. - Offrir du soutien dans l’opérationnalisation de projets régionaux, sous-régionaux et locaux. - Évaluer le besoin d’élaborer une Charte de bientraitance et produire de nouveaux outils selon les besoins exprimés. - Soutenir l’élaboration d’un projet de Charte de bientraitance, de nouveaux outils et activités faisant la promotion des comportements de bientraitance.							
		➤ aînés et de la population ;		Responsable(s) : Coordonnatrice régionale.					- Mise à jour annuelle des listes. - À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 2 du plan d’action gouvernemental.	- Liste des outils et des moyens pour soutenir les activités de sensibilisation. - Liste de projets.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
2) PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE		➤ aînés d'expression anglaise ;	(Voir page 15)	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Responsables du dossier dans les CISSS pour les communautés d'expression anglaise et organismes communautaires desservant les personnes âgées d'expression anglaise.	x	x	x	x	Mise à jour annuelle des listes.	- Liste des outils et des moyens pour soutenir les activités de sensibilisation. - Liste de projets.
		➤ aînés LGBT.	- Créer un comité de travail afin d'identifier des stratégies pour sensibiliser le personnel œuvrant différents milieux de vie collectifs aux besoins des personnes âgées en vue de promouvoir la bientraitance. - Identifier les outils et les activités clé en main disponibles (Ex. : l'activité de sensibilisation auprès du personnel « Pour que vieillir soit gai, en quoi consiste-t-elle ?) pouvant servir aux activités de sensibilisation. - Planifier un calendrier annuel des différentes activités selon les disponibilités des personnes ressources.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Jeunes-Adultes Gaies (JAG), GRIS, Fondation Émergence, CISSS, CHSLD privés, organismes communautaires, RPA, travailleurs de milieu et OMH.		x			- Création du Comité de travail en 2019. - Minimum 1 activité/ RTS de chacun des 3 CISSS/an. - Établir un calendrier annuel des diffé-rentes activités pour sen-sibiliser le personnel.	- Nombre d'établissements affichant la charte de la bientraitance envers les personnes âgées LGBT. - Nombre de séances d'informations organisées et le nombre de participants.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITEMENT ET PROMOUVOIR LA BIEN-TRAITEMENT

AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
2) PROMOTION DE LA BIEN-TRAITEMENT		Promouvoir et encourager les RPA à réaliser des activités de bientraitance (information, sensibilisation et formation).	- Faire connaître et distribuer le matériel promotionnel sur la bientraitance (dépliants, brochures, cartes et affiches). - Encourager les RPA à réaliser des activités sur la bientraitance pour le personnel (ex. : roue relationnelle) ainsi que pour les résidents. - Évaluer la possibilité d'une attestation valorisant les activités sur la bientraitance réalisées par la résidence. - Promouvoir la création d'une Charte de bientraitance ou l'équivalent.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale et trois CISSS. Partenaire(s) : RPA, RI et RTF.	X	X	X	X	Mise à jour annuelle de la liste du matériel promotionnel.	- Liste du matériel promotionnel. - Nombre de séances d'informations organisées et le nombre de participants.
	- Nécessité d'approfondir le concept de bientraitance. - Peu d'outils pour la formation et la sensibilisation.	- Diffuser les pratiques exemplaires de bientraitance en matière de soins recensés par le MFA-SA et le MSSS dans un contexte de soins dans les CISSS, RI et RTF, Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care)., les RPA, les CHSLD privés, les partenaires contractés pour donner des services AVQ aux usagers SAD et les organismes communautaires offrant des services de répit. - Adapter ou développer des outils sur la bientraitance.	- Préparer et mettre en œuvre un plan de diffusion des pratiques exemplaires. - Diffuser les pratiques exemplaires en matière de bientraitance relatives à la prestation des soins et des services. - Mettre en place une Charte de bientraitance ou l'équivalent. - Adapter ou développer des outils d'information promotionnels sur la bientraitance (ex. : Charte de bientraitance et roue des activités relationnelles).	Responsable(s) : Trois CISSS, CHSLD privés et Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care). Partenaire(s) : Organismes communautaires offrant répit, RPA, RI et RTF, partenaires contractés pour donner des AVQ aux usagers SAD et ROMAN (formation des intervenants offrant du répit).	X	X	X	X	À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 6 du plan d'action gouvernemental.	- Nombre d'employés participant à une session d'information sur pratiques exemplaires / CHSLD publics ou privés. - Nombre d'employés/ RI et RTF. - Nombre d'employés/ programme répit. - Nombre d'employés/ RPA. - Nombre d'employés/ C.H. Kateri Memorial (In patient care). - Nombre d'établissements adhérents à une Charte ou son équivalent.

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE										
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
2) PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE		Planifier et réaliser des activités de la bientraitance auprès des personnes âgées et la population.	Planifier et réaliser des activités de promotion de la bientraitance auprès des personnes âgées et la population.	Responsable(s) : Membres des Tables locales de concertation des aînés. Partenaire(s) : Organismes communautaires, membres des Tables de concertation sous-régionales MEC et MO et coordonnatrice régionale.	x	x	x	x	Minimum d'une activité/ an/Table locale de concertation des aînés.	Nombre d'activités et le nombre de participants aux activités sur la bientraitance.
		Promouvoir et offrir l'atelier « Bientraitance : Fil conducteur » pour la population, les commissions scolaires, les maisons des jeunes, les prestataires de services auprès des personnes âgées.	- Promouvoir l'atelier pour la population, les commissions scolaires, les maisons des jeunes, les prestataires de services auprès des personnes âgées (ex. : municipalités, institutions financières et organismes offrant de la formation (ex. : auxiliaires, préposés aux bénéficiaires). - Donner l'atelier.	Responsable(s) : FADOQ région Richelieu-Yamaska.	x	x	x	x	15 ateliers et 250 participants par an.	Nombre d'ateliers et le nombre de participants.
		Promouvoir et offrir l'atelier « Dans la peau d'un aîné ».	Sensibiliser la population sur la réalité que vivent les aînés afin de promouvoir les comportements de bientraitance.	Responsable(s) : FADOQ région Rive Sud-Suroît.					Minimum de 20 ateliers par an.	

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION	▪ Efforts importants réalisés et à poursuivre en 2018-2022 afin de structurer et organiser le repérage et l'intervention. ▪ Développer des moyens afin de rejoindre les personnes âgées isolées. ▪ Les personnes âgées et la population ne savent pas nécessairement toutes les ressources disponibles pour faire cesser les situations de maltraitance.	▪ Poursuivre les démarches afin de promouvoir l'intégration de la fonction de repérage dans les activités des acteurs des différents programmes. ▪ Promouvoir les ressources disponibles auprès des personnes âgées et de la population pour faire cesser les situations de maltraitance. ▪ Poursuivre le soutien et l'accompagnement aux initiatives et aux démarches régionales, sous-régionales et locales visant le repérage et l'intervention auprès des personnes âgées. ▪ Faire connaître les facteurs de risques et de vulnérabilité pouvant prédisposer certaines personnes à la maltraitance.	▪ Promouvoir l'intégration de la fonction de repérage auprès des organismes desservant les personnes âgées parmi leur clientèle. ▪ Promouvoir l'intégration de la fonction de repérage dans les différentes trajectoires de services de plusieurs programmes, tels que le développement social, la sécurité alimentaire, la salubrité, la sécurité du bâtiment, les activités des travailleurs de milieu et ceux qui desservent les personnes âgées parmi leur clientèle. ▪ Faire connaître l'inventaire du matériel promotionnel (brochure, dépliants et feuillet d'information) sur les services offerts dans les situations de maltraitements auprès des personnes âgées en plus du matériel adapté aux besoins des personnes des communautés culturelles, des communautés d'expression anglaise et des personnes âgées LGBT. ▪ Soutenir le développement ou l'adaptation d'outils de repérage et en faire la promotion.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés, les municipalités, autres organismes, le ROMAN et l'APPUI — Montérégie.	x	x	x	x	Mise à jour annuelle de l'inventaire du matériel promotionnel.	▪ Feuillet synthèse identifiant les organismes et les programmes à cibler pour intégrer la fonction repérage. ▪ Liste du matériel promotionnel présentant les services offerts dans des situations de maltraitance.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION		Promouvoir la réalisation de projets ayant une activité de repérage qui peuvent être déployés dans les MADA, les autres municipalités et les différents territoires MRC.	- Dresser et diffuser la liste des projets réalisés par les MADA, les municipalités ou les MRC ayant une activité de repérage auprès des partenaires. - Promouvoir la réalisation de projets. - Collaborer au développement de projets sous-régionaux effectués par MADA, les autres municipalités et les différents territoires MRC intégrant le repérage et l'intervention auprès des personnes isolées.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : MADA, les autres municipalités et les différents territoires MRC.	x	x	x	x	Mise à jour annuelle des listes.	Liste des projets ayant une activité de repérage réalisés par les MADA, les municipalités et les différents territoires MRC.
		Poursuivre les stratégies en place en plus de développer de nouvelles stratégies pour joindre les aînés isolés socialement.	- S'assurer que les travailleurs de milieu soient formés au repérage des personnes âgées isolées et subissant la maltraitance ainsi qu'au soutien, à l'accompagnement et à la référence de ces personnes à des services. - Recenser et présenter les outils afin d'aider à identifier les personnes isolées socialement et déceler la présence d'une situation potentielle de maltraitance. - Soutenir le développement d'une activité d'information sur les mesures à prendre pour éviter l'isolement social (activité de prévention). - Recenser les outils informant les personnes et la population sur les ressources disponibles (version papier et WEB).	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés et autres organismes, travailleurs de milieu.	x	x	x	x	Mise à jour annuelle des listes.	Liste des outils pour repérer la maltraitance auprès des personnes âgées isolées socialement.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION		▪ Soutenir les démarches afin de définir les trajectoires de services offerts aux personnes âgées par territoire de RLS appuyé par une entente de collaboration. ▪ Promouvoir la diffusion des trajectoires auprès des personnes âgées et de la population.	▪ Promouvoir la mise en place des trajectoires de services auprès des membres des Tables de concertation des aînés. ▪ Offrir du soutien dans les travaux pour définir les trajectoires de services. ▪ Promouvoir les ententes de collaboration. ▪ Offrir du soutien pour élaborer les ententes de collaboration.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés et autres organismes.	X	X	X	X	À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 36 du plan d'action gouvernemental.	▪ Les trajectoires de services. ▪ Les ententes de collaboration.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION	Stratégies existantes à consolider.	- Consolider ou développer et mettre en œuvre des pratiques pour rejoindre les personnes isolées et de répondre aux situations de maltraitance. - Assurer le déploiement transversal des outils de cheminement clinique informatisés permettant d'évaluer des facteurs de vulnérabilité tel que la maltraitance.	- Collaborer aux démarches afin de formaliser les modalités de repérage et d'intervention auprès des personnes âgées subissant une situation de maltraitance décrite dans le cadre d'une politique et des procédures pour contrer la maltraitance. - Collaborer au plan de communication afin de diffuser cette politique auprès des personnes âgées recevant des soins et des services par le CISSS ainsi que leurs proches, du personnel, des partenaires prodiguant des services, les clientèles des RI, RTF et les résidences privées pour les aînés. - Assurer le déploiement transversal des outils de cheminement clinique informatisés dont comprend l'évaluation des facteurs de vulnérabilité tel que la maltraitance. Les intervenants qui doivent compléter un OEMC pour établir le plan de services et évaluer des besoins seront plus vigilants à ce facteur. OEMC complété en SAD, CHSLD, et en milieu hospitalier par des intervenants formés à compléter cet outil.	Responsable(s) : CISSS Montérégie-Ouest. Partenaire(s) : Service de police, travailleurs de milieu et bénévoles.	X	X	X	X	À définir en 2019-2020.	Nombre de personnes âgées rejointes par RLS selon les différentes activités.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION	Stratégies existantes à consolider.	Consolider ou développer et mettre en œuvre des pratiques pour rejoindre les personnes isolées et de répondre aux situations de maltraitance.	- Poursuivre le projet de la pratique en duo intersectoriel (policier et travailleur social) permettant de rejoindre les personnes âgées isolées et de répondre à des situations de maltraitance. - Poursuivre le projet SAD «Chez moi c'est mon choix» en effectuant des visites à domicile par des bénévoles accompagnés de travailleurs sociaux qui sollicitent les personnes âgées à remplir le PRISMA-7 en intégrant le repérage des situations de maltraitance. - Poursuivre le programme RASSURÉ permettant de dédier une ressource à l'accompagnement et au soutien de l'utilisateur qui est de retour à domicile après un épisode de soin afin d'assurer un filet de sécurité et de répondre à ses besoins. - Soutenir le projet communautaire couvrant le territoire du RLS du Haut-Saint-Laurent promouvant les visites amicales auprès des personnes âgées.	Responsable(s) : CISSS Montérégie-Ouest. Partenaire(s) : Service de police, bénévoles des organismes communautaires.	X	X	X	X	À définir en 2019-2020.	Nombre de personnes âgées rejointes par les RLS selon des différentes activités.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION	Stratégies existantes à consolider.	Collaborer aux démarches afin de formaliser les modalités de repérage et d'intervention auprès des personnes âgées subissant une situation de maltraitance décrite dans le cadre d'une politique et des procédures pour contrer la maltraitance.	- Collaborer aux démarches afin de formaliser les modalités de repérage et d'intervention auprès des personnes âgées subissant une situation de maltraitance décrites dans le cadre d'une politique et des procédures pour contrer la maltraitance. - Collaborer au plan de communication afin de diffuser cette politique auprès des personnes âgées recevant des soins et des services par le CISSS ainsi que leurs proches, du personnel, des partenaires prodiguant des services, les clientèles des RI, RTF et les résidences privées pour les aînés.	Responsable(s) : CISSS Montérégie-Centre. Partenaire(s) : Acteurs du projet RADAR, Service de police, travailleurs de milieu, autres partenaires.	x	x	x	x	À définir en 2019-2020.	Nombre de personnes âgées rejointes par les RLS selon des différentes activités.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION	Stratégies existantes à consolider.	Consolider ou développer et mettre en œuvre des pratiques pour rejoindre les personnes isolées et de répondre aux situations de maltraitance.	- Développer des couloirs de communication favorisant le dépistage via les infirmières dédiées et des techniciens en réadaptation physique dans les RPA en utilisant le PRISMA 7. - Développer des couloirs de communication afin de favoriser le repérage dans les OMH en utilisant le PRISMA 7. - S'assurer de l'application du protocole de non-réponse des usagers recevant des services du SAD.	Responsable(s) : CISSS Montérégie-Centre. Partenaire(s) : RPA, OMH.	x				À définir en 2019-2020.	Nombre de personnes âgées rejointes par les RLS selon des différentes activités.
			- Poursuivre les pratiques de repérage des personnes âgées vulnérables incluant celles isolées socialement ayant des risques de subir de la maltraitance dans le cadre du projet RADAR. - Soutenir les projets favorisant les visites à domicile par les pompiers accompagnés de bénévoles.	Responsable(s) : CISSS Montérégie-Centre. Partenaire(s) : RADAR, Service de sécurité incendies, CAB ou autres organismes communautaires.	x	x	x	x		

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION	Stratégies existantes à consolider.	Collaborer aux démarches afin de formaliser les modalités de repérage et d'intervention auprès des personnes âgées subissant une situation de maltraitance décrite dans le cadre d'une politique et des procédures pour contrer la maltraitance.	- Collaborer aux démarches afin de formaliser les modalités de repérage et d'intervention auprès des personnes âgées subissant une situation de maltraitance décrite dans le cadre d'une politique et des procédures pour contrer la maltraitance. - Collaborer au plan de communication afin de diffuser cette politique auprès des personnes âgées recevant des soins et des services par le CISSS ainsi que leurs proches, du personnel, des partenaires prodiguant des services, les clientèles des RI, RTF et les résidences privées pour les aînés.	Responsable(s) : CISSS Montérégie-Est. Partenaire(s) : RI, RTF, RPA.	X	X	X	X	À définir en 2019-2020.	Nombre de personnes âgées rejointes par les RLS.
		Consolider ou développer et mettre en œuvre des pratiques pour rejoindre les personnes isolées et de répondre aux situations de maltraitance.	Intégrer dans les pratiques de repérage des personnes âgées en perte d'autonomie le volet de maltraitance.	Responsable(s) : CISSS Montérégie-Est. Partenaire(s) : Acteurs du projet RADAR, Service de police, travailleurs de milieu, autres partenaires.	X	X	X	X		

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
3) REPÉRAGE, INTERVENTION	▪ Mobilisation du personnel et des gestionnaires. ▪ Efforts investis afin de repérer et d'intervenir auprès des résidents.	▪ Poursuivre les démarches afin de formaliser les modalités de repérage et d'intervention auprès des personnes âgées pouvant subir une situation de maltraitance décrite dans le cadre d'une politique et de procédures pour contrer la maltraitance.	▪ Poursuivre les démarches afin de formaliser les modalités de repérage et d'intervention auprès des personnes âgées subissant une situation de maltraitance décrite dans le cadre d'une politique et des procédures pour contrer la maltraitance. ▪ Diffuser cette politique auprès des personnes âgées recevant des soins et des services du Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care) ainsi que leurs proches. ▪ Diffuser cette politique auprès des partenaires (Ex. : Centre de soins et services primaires, ressources non institutionnelles) qui offrent des services aux personnes âgées ainsi que les personnes âgées et leurs proches.	Responsable(s) : Centre hospitalier Kateri Memorial (In Patient Care). Partenaires : Coordonnatrice régionale en collaboration avec la coordonnatrice provinciale responsable du dossier des âgées des Premières Nations (Commission de la Santé et des services sociaux (CSSS) des Premières Nations et du Labrador).	X	X	X	X	À définir en 2019-2020.	Nombre de personnes âgées rejointes par les RLS.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
4) PROMOTION DU GUIDE DE RÉFÉRENCE	▪ Efforts à poursuivre afin de promouvoir le guide de référence auprès des acteurs œuvrant des personnes âgées. ▪ Besoin exprimé d'avoir la version anglaise du guide de référence.	▪ Promouvoir l'utilisation du guide de référence auprès des différents partenaires.	▪ Promouvoir l'offre d'atelier d'appropriation du guide de référence pour contrer la maltraitance auprès des partenaires (excluant les CISSS). ▪ Organiser et donner l'atelier d'appropriation du guide de référence selon la demande. ▪ Offrir un atelier d'appropriation du guide de référence par an.	Responsable(s) : Coordinatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés et autres organismes.	X	X	X	X	▪ Un atelier/an (ouvert à tous les partenaires). ▪ Atelier selon la demande.	▪ Nombre de participants par l'atelier d'appropriation.
		▪ Promouvoir l'utilisation du guide de référence par le personnel.	▪ Offrir des ateliers d'appropriation du guide de référence. ▪ Promouvoir l'utilisation du guide de référence auprès des intervenants des CISSS et des CHSLD privés. ▪ S'assurer que les nouveaux employés soient informés de l'utilisation du guide de référence et participent à un atelier d'appropriation.	Responsable(s) : CISSS et CHSLD privés.	X	X	X	X	À déterminer en 2019-2020.	▪ Nombre de participants par l'atelier d'appropriation.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
4) PROMOTION DU GUIDE DE RÉFÉRENCE	▪ Efforts à poursuivre afin de promouvoir le guide de référence auprès des acteurs œuvrant des personnes âgées. ▪ Besoin exprimé d'avoir la version anglaise du guide de référence.	▪ Promouvoir l'utilisation de la version anglaise (disponible à l'automne 2018) ou française du guide de référence par le personnel.	▪ Offrir des ateliers d'appropriation du guide de référence. ▪ Promouvoir l'utilisation du guide de référence auprès des intervenants du Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient Care). ▪ S'assurer que les nouveaux employés soient informés de l'utilisation du guide de référence et participent à un atelier d'appropriation.	Responsable(s) : Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient Care). Partenaires : Coordonnatrice régionale, Coordonnatrice provinciale responsable du dossier des aînées des Premières Nations, CSSS des Premières Nations et du Labrador.	X	X	X	X	À déterminer selon la disponibilité de la version anglaise du guide de référence.	▪ Nombre de participants par l'atelier d'appropriation.
5) CONCERTATION	▪ Poursuivre ou consolider les actions concertées intersectorielles entre les partenaires visant la synergie d'action en matière de lutte contre la maltraitance.	▪ Promouvoir les actions concertées intersectorielles dans le cadre de l'actualisation du plan d'action régional. ▪ Consolider les instances de concertation existantes. ▪ Favoriser le réseautage. ▪ Développer des collaborations entre les partenaires.	▪ Organiser des journées de partenaires. ▪ Offrir du soutien dans l'opérationnalisation de projets sous-régionaux et régionaux. ▪ Produire et diffuser un bulletin de liaison pour les partenaires locaux. ▪ Organiser des réunions du comité d'orientation. ▪ Organiser et tenir des réunions avec les membres des Tables de concertation sous-régionales MEC et MO.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés et autres organismes, comité d'orientation.	X	X	X	X	▪ 3 réunions/an/Table de concertation sous-régionale. ▪ 2 réunions/an/Comité d'orientation. ▪ Minimum d'un bulletin/an. ▪ Une journée partenaire en 2020-2021.	▪ Nombre et provenance des participants aux événements. ▪ Nombre de bulletins produits. ▪ Nombre de réunions. ▪ Nombre de journées partenaires.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
6) PROCESSUS D'INTERVENTION CONCERTÉ (Entente-cadre nationale)	Volonté des partenaires à mettre en place un processus d'intervention concerté de l'Entente-cadre nationale.	- Déployer le processus d'intervention concerté dans l'ensemble de la région. - Effectuer le suivi de ce déploiement. - Informers nos partenaires (ex. : réseau communautaire, comité d'orientation, deux Tables de concertation sous-régionales).	- Mettre en place le comité régional. - S'assurer que chaque organisation intègre le processus d'intervention concerté dans leur procédure décisionnelle de prise en charge des dossiers de maltraitance. - Former les représentants désignés des organisations participant au comité régional. - Organiser avec l'aide d'un comité ad hoc les formations pour les intervenants désignés. - S'assurer que les représentants et les intervenants désignés ont déjà reçu une formation sur la maltraitance. - Évaluer la mise en place des comités opérationnels par district judiciaire ou par CISSS afin d'assurer le suivi du déploiement ou poursuivre les rencontres du Comité régional. - Effectuer le bilan des activités incluant la compilation et le suivi du processus d'intervention concerté. - Organiser annuellement une activité pour tous les représentants et intervenants désignés afin de présenter les statistiques, réviser le fonctionnement en plus d'avoir possiblement une conférence sur un sujet pertinent.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres du comité régional d'implantation (représentants des sept Services de police, des trois CISSS, de la Direction de la poursuite criminelle et pénale, de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, du CAVAC et du Curateur public du Québec).	x	x	x	x	- Déploiement régional complété en décembre 2019. - Bilan annuel. - Activité régionale.	- Nombre de rencontres du Comité régional d'implantation. - Dates des sessions de formation pour les représentants désignés et les intervenants désignés. - Dates de déploiement du processus d'intervention concerté dans la Montérégie. - Rencontre annuelle de tous les représentants et intervenants désignés.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
6) PROCESSUS D'INTERVENTIONS CONCERTÉS (Entente-cadre nationale)	Besoin de connaître les différentes alternatives à la judiciarisation en Montérégie.	Promouvoir les différentes alternatives à la judiciarisation.	- Identifier les ressources alternatives à la judiciarisation pouvant intervenir dans des situations de maltraitances. - Recenser, réviser et confirmer les modalités d'appel à ce type d'intervention. - Promouvoir les ressources selon les besoins des territoires, soit par l'exemple d'un feuillet d'information, etc.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Réseau de justice alternative (Richelieu-Yamaska, Rive Sud-Longueuil, Pierre-De Saurel, Suroît), médiation citoyenne Rive-Sud), CAVAC et CAAP.		X	X	X	Amorcer les travaux en 2019.	- Liste des ressources alternatives à la judiciarisation. - Modalité pour faire appel aux ressources alternatives à la judiciarisation.
	Aucun programme d'accompagnement en justice contre la maltraitance envers les aînés en Montérégie.	Évaluer les besoins pour mettre en place le programme d'accompagnement en justice contre la maltraitance envers les aînés (PAJMA).	- Consulter la responsable de ce projet à Montréal afin de connaître les conditions de succès et les défis pour mettre en place ce programme. - Évaluer la possibilité de déployer ce programme dans les cinq palais de justice de la Montérégie.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres du comité régional d'implantation.			X	X	Amorcer les travaux en 2020.	Résultats de l'évaluation de déployer le PAJMA dans les cinq palais de justice.

ORIENTATION 3 : FAVORISER ET FACILITER LA DIVULGATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE NOTAMMENT LES SITUATIONS DE MALTRAITANCE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
7) RENFORCEMENT DE LA DIVULGATION DE SITUATIONS DE MALTRAITANCE NOTAMMENT LA MALTRAITANCE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE	- Les personnes âgées subissant de la maltraitance financière et matérielle hésitent souvent à faire appel à des ressources. - Les trajectoires de services incluant les différentes alternatives à la judiciarisation sont à préciser.	Rendre disponible la trajectoire de services dans des situations de maltraitance financière.	- Promouvoir la diffusion de la trajectoire de services pour traiter les situations de maltraitance financière et matérielle au moment où elle sera disponible. - Promouvoir l'utilisation des aide-mémoires décrivant les indices et les facteurs de risque aidant au repérage auprès des institutions financières lorsqu'ils seront disponibles.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Caisse populaire Desjardins, banques et AMF.		X	X	X	À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 36 du plan d'action gouvernemental.	Nombre d'aide-mémoire et de trajectoire de services distribué aux institutions financières.
	Les personnes âgées et la population ne savent pas nécessairement toutes les ressources disponibles pour faire cesser les situations de maltraitance.	- Rendre disponible l'information sur les ressources soutenant les personnes aux prises avec une situation de maltraitance. - Rendre disponible l'information sur les droits des aînés.	- Promouvoir la diffusion des trajectoires de services en fonction des types de maltraitance et en fonction du maltraité, des proches et des maltraitants. - Promouvoir un recueil d'information sur les ressources disponibles sous forme de dépliant, bottin ou répertoire version web selon les territoires où résident les personnes âgées aux prises avec une situation de maltraitance. - Promouvoir et encourager les initiatives afin de réaliser des activités d'information sur les droits de la personne par les partenaires.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés, autres organismes, CDPDJ, Curateur public, CAAPA, CAVAC et institutions financières.		X	X	X	- À déterminer en fonction de la réalisation de la mesure 36 du plan d'action gouvernemental - Liste des ressources /TCLA	- Nombre de trajectoire de services distribué aux partenaires. - Nombre de recueil des ressources disponibles

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS

AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
8) TRANSFERT DES NOUVELLES PRATIQUES	Absence d'une plateforme Web commune pour déposer les documents sur la maltraitance et bientraitance en plus de tout autre sujet pertinent.	Assurer une vigie des nouvelles pratiques et les faire connaître aux partenaires.	- Offrir des opportunités d'échange en plus de diffuser les nouvelles pratiques auprès des partenaires. - Diffuser de manière périodique les différentes recherches et études faites au niveau régional et national concernant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. - Identifier des sites partenaires pour déposer les documents.	Responsable(s) : Trois CISSS, CHSLD privés, Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care) et coordonnatrice régionale.	X	X	X	X	À définir en 2019-2020.	Nombre de documents diffusant de l'information sur les nouvelles pratiques.
9) FORMATION	Changement des modalités pour acquérir des connaissances sur le repérage et l'intervention pour les situations de maltraitance auprès des travailleurs sociaux et autres intervenants.	Planifier et mettre en œuvre un plan de travail accompagné d'un soutien d'expert lorsque ces modules seront disponibles afin que les travailleurs sociaux et tous les autres intervenants puissent bénéficier des connaissances mises en ligne.	- Donner l'accès aux modules de perfectionnement e-learning. - Accompagner le personnel lors du transfert des connaissances par le e-learning. - Intégrer dans le programme d'accueil des nouveaux employés le temps nécessaire pour accéder aux modules de perfectionnement sur la maltraitance. - Mettre en place une communauté de pratique pour les cas complexes de maltraitance.	Responsable(s) : Trois CISSS et CHSLD privés.		X	X	X	À déterminer en fonction de la réalisation des mesures 9 et 24 du plan d'action gouvernemental.	Nombres d'intervenants ayant pris connaissance des modules.

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS

AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
9) FORMATION	- Une activité de formation sur la maltraitance donnée en anglais aux intervenants en octobre 2017. - En attente des nouvelles modalités de transfert des connaissances en version anglaise.	Planifier et mettre en œuvre un plan de travail accompagné d'un soutien d'expert lorsque ces modules seront disponibles en anglais afin que les travailleurs sociaux et tous les autres intervenants puissent bénéficier des connaissances mises en ligne.	- Donner l'accès aux modules de perfectionnement e-learning (version anglaise). - Accompagner le personnel lors du transfert des connaissances par le e-learning. - Intégrer dans le programme d'accueil des nouveaux employés le temps nécessaire pour accéder aux modules de perfectionnement sur la maltraitance. - Mettre en place une communauté de pratique ou autre modalité pour discuter des cas complexes de maltraitance.	Responsable(s) : Centre hospitalier Kateri Memorial (In patient care). Partenaires : Coordonnatrice régionale, Coordonnatrice provinciale responsable du dossier des aînées des Premières Nations, CSSS des Premières Nations et du Labrador.					À déterminer en fonction de la réalisation des mesures 9 et 24 du plan d'action gouvernemental (version anglaise).	Nombre d'intervenants ayant pris connaissance des modules.
	Changement des modalités afin d'acquérir des connaissances sur la maltraitance pour les acteurs des organismes communautaires et autres partenaires.	Promouvoir les nouvelles formations en ligne lorsqu'elles seront disponibles.	- Participer à l'identification des besoins de soutien aux nouvelles formations offertes en ligne aux partenaires. - Promouvoir la visualisation des nouveaux modules de formation auprès des acteurs des organismes communautaires et autres partenaires.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés et autres organismes.	X	X	X	X	À déterminer en fonction de la réalisation des mesures 9 et 24 du plan d'action gouvernemental.	Nombre d'acteurs ayant pris connaissance des modules.

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS

AXES D'INTER- VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION				CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
					2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		
9) FORMATION	▪ Défi des organismes pour libérer des acteurs afin de suivre la formation et ensuite de l'offrir aux différents groupes.	▪ Soutenir l'organisation de sessions de formation provinciale de « formateur et animateur » pour le programme « Ce n'est pas correct » en français et en anglais.	▪ Soumettre une requête pour former des formateurs et animateurs pour la version anglaise du programme « Ce n'est pas correct » au Secrétariat aux aînés. ▪ Soutenir l'organisation de sessions de formation provinciale de « formateur et animateur » pour le programme « Ce n'est pas correct » en français et en anglais.	Responsable(s) : Coordonnatrice régionale. Partenaire(s) : Membres des deux Tables de concertation sous-régionales MEC et MO, des Tables locales de concertation des aînés et autres organismes.	X	X	X	X	À déterminer selon la disponibilité des animateurs.	▪ Nombre de sessions de formation et de participants.